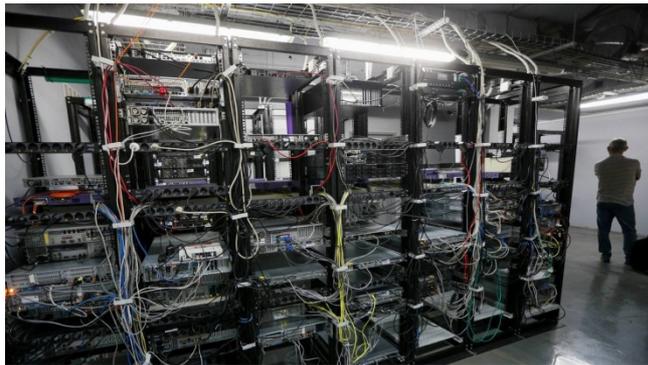


Données personnelles : « Le nouveau règlement européen n'est pas suffisant »



Des serveurs chez le fournisseur d'accès Wnet à Kiev, en Ukraine, le 26 juillet 2017.

| VALENTYN OGIRENKO/REUTERS

Propos recueillis par Thomas MOYSAN

Publié le 25/05/2018 à 10h05

Le texte de protection des données personnelles mis au point par l'Union européenne entre en vigueur ce vendredi. Va-t-il assez loin pour protéger les citoyens ? Les réponses de Caroline Lancelot-Miltgen, professeure à Audencia Business School.

Coïncidence ? Deux jours après [la visite du patron de Facebook, Mark Zuckerberg à l'Élysée](#), le nouveau règlement européen de protection des données entre en vigueur ce vendredi 25 mai. Les entreprises sont désormais comptables de l'utilisation qu'elles font des données personnelles de tous les citoyens européens. Mais attention, l'esprit du texte pourrait bien être dévoyé par celles-ci. Entretien avec Caroline Lancelot-Miltgen, professeure à Audencia Business School et spécialiste de la question des données personnelles et du respect de la vie privée.

Quels sont les risques liés à nos données personnelles ?

Ils sont multiples. Le premier, c'est que l'utilisation des données transmises soit autre que celui pour lequel on a donné un accord. C'est le scandale Cambridge Analytica. Il y a ensuite le fait d'être surveillé en permanence, c'est-à-dire qu'on soit capable de faire le lien entre toutes les activités que j'ai en ligne, entre tels sites web que j'ai visités, mon profil, mes préférences, etc.

Un autre risque encore, c'est celui, plus dangereux, de discrimination ou d'iniquité dans les décisions qui sont prises à mon égard. Des études ont montré que les sites sur lesquels on réserve des voyages ou des hôtels collectent des informations sur le type d'ordinateur qu'on utilise. De ça, ils déduisent notre pouvoir d'achat – si j'utilise un ordinateur Apple, par exemple – et peuvent faire évoluer leur politique de prix en fonction, et me proposer des tarifs plus ou moins élevés.

Enfin, un dernier risque, ce sont les bulles de filtre ! Les données récoltées par les algorithmes permettent de reconstituer nos profils, de connaître nos goûts, etc. Et tout cela influe sur les informations qui nous sont proposées par les services numériques. On ne va me donner à voir que ce qui est censé me plaire et ne pas forcément m'ouvrir à d'autres types de contenus, de musiques, d'informations, etc.

Tout ceci touche à nos libertés fondamentales ?

Les militants pour la protection des données vont dire, effectivement, qu'il n'y a plus de libertés, qu'on nous traque, qu'on nous surveille. Je ne dénonce pas ces risques comme eux, mais ils sont présents. Ce qui est important, c'est que les gens en soient conscients et prennent

leurs décisions en fonction. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La plupart voit les avantages des services numériques, mais pas les risques.

Face à cela, le règlement européen qui entre en vigueur vendredi sera une protection efficace ?

Je suis sceptique... Le texte sera appliqué. Les sanctions sont telles que les entreprises ne peuvent pas faire comme si le texte n'existait pas. Mais le risque, c'est que les sociétés n'abordent le règlement que dans une logique de conformité. Depuis quelques jours, on reçoit des tas de mails pour nous prévenir que les conditions générales d'utilisation des services de tel ou tel service étaient modifiées. Mais les entreprises se contentent de modifier ces conditions générales, et elles ne sont pas tant faites pour informer le consommateur que pour protéger l'entreprise. Elles sont illisibles, écrites par des juristes pour juristes... Alors que l'esprit du texte, c'est d'informer le consommateur des données que l'entreprise possède sur lui, et de lui demander son consentement sur leur collecte...

L'enjeu du texte, c'est pourtant de créer un citoyen numérique...

Là aussi, je reste sceptique... Je ne connais aucun citoyen lambda qui ait lu le texte. Ce qu'il aurait fallu faire, c'est éduquer les gens sur ces questions. Et là, le règlement n'est pas suffisant.

Le principal enjeu, c'est donc la sensibilisation à la question des données personnelles ?

Tout à fait. Mais il y a un déséquilibre. Les consommateurs voient immédiatement ce qu'ils ont à gagner à utiliser ces nouveaux services numériques. Mais ils ne voient pas les risques auxquels ils s'exposent. Cet effort de sensibilisation est pourtant nécessaire et il n'y a que la puissance publique qui soit apte à le mener.

Il est possible de rééquilibrer cette relation entre les services numériques comme Google, Facebook ou d'autres et leurs consommateurs ?

Qu'est-ce qui fait le pouvoir ? C'est l'information ! D'où l'idée du texte de rendre transparente l'utilisation des données personnelles. Mais il faut que les pouvoirs publics s'y attellent, avec une sensibilisation à ces problèmes dès le plus jeune âge, dès le collège, si ce n'est avant. C'est un domaine dans lequel nous avons tous notre responsabilité. On ne peut pas se contenter de dire « C'est scandaleux ! », surtout si on a créé un compte Facebook et qu'on y a posté toute sa vie. D'où l'importance de cette éducation. Chacun doit avoir sa part de responsabilité.

<https://www.ouest-france.fr/economie/donnees-personnelles-le-nouveau-reglement-europeen-n-est-pas-suffisant-5777298>